II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL
du 13 juillet 1995
portant nomination d'un membre suppléant du Comité des régions

(95/283/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu la décision 94/65/CE du Conseil, de 26 janvier 1994, portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 1994 au 25 janvier 1998 [1],

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité est vacant à la suite de la démission de Mme Hinz portée à la connaissance du Conseil en date du 4 mai 1995 ;

vu la proposition du gouvernement allemand,

DÉCIDE :

Article unique

Mme Kristiane Weber-Hassemer est nommée membre suppléant du Comité des régions en remplacement de Mme Hinz pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Bruxelles, le 13 juillet 1995.

Par le Conseil
Le président
P. SOLBES MIRA

[1] JO n° L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.